

de Québec. Tout cela tend à démontrer que les hommes d'affaires du Canada apprécient hautement les travaux d'amélioration exécutés dans le chenal du Saint-Laurent.

L'honorable M. LANDRY: Où se trouve le passage concernant le taux des assurances?

L'honorable M. DANDURAND: Ce taux a été réduit proportionnellement à l'argent dépensé pour l'amélioration du Saint-Laurent.

Sir MACKENZIE BOWELL: Mon honorable ami, je l'espère, n'a pas compris que je me plaignais de cette dépense et que j'étais opposé aux améliorations du Saint-Laurent? Je n'ai aucunement parlé dans ce sens. J'ai simplement relevé l'assertion du très honorable ministre dirigeant, portant que, vu les améliorations que l'on avait fait subir au chenal du fleuve Saint-Laurent, le taux des assurances maritimes avait été réduit, et c'est tout ce que j'ai dit.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je me procurerai d'autres renseignements pour les communiquer à mon honorable ami.

Sir MACKENZIE BOWELL: Au contraire, j'ai toujours pris la défense de la route du Saint-Laurent et l'ai représentée comme étant tout aussi sûre qu'il est possible de l'être. Quant à la cale sèche projetée à Montréal, j'ai toujours été d'avis que les divers gouvernements avaient négligé de remplir leur devoir en n'en construisant pas une dans ce port. Ce que j'ai voulu faire comprendre, en commentant les paroles de ceux qui se sont occupés de la question des assurances maritimes, lors de la séance du conseil de la chambre de commerce de Montréal, c'est que l'on a déclaré dans cette circonstance, que le taux de polices d'assurance émises pour les voituriers du Saint-Laurent, au lieu d'avoir été réduit, a été augmenté.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Vous pourrez constater, je crois, que cette augmentation ne s'applique qu'à certains cas très récents.

Sir MACKENZIE BOWELL: La chose est possible.

L'honorable M. CASGRAIN: L'honorable sénateur nous a dit qu'il ne connaissait pas précisément le montant de la réduction. J'ai entendu discuter très souvent ce sujet,

principalement durant la dernière campagne électorale. Le ministre de la Marine et des Pêcheries a fait connaître alors le montant de la réduction. Lors de la solennité qui eut lieu à l'occasion de la pose du dernier boulon des hangars à fret élevés sur les quais de Montréal, le ministre que je viens de mentionner a déclaré que la réduction du taux des polices d'assurance a été telle qu'une somme de \$922,000 par année est épargnée sur les marchandises qui entrent dans le port de Montréal ou qui en sortent. Cette épargne, comme je viens de le dire, est faite sur les marchandises importées et exportées. Le président de la commission du havre, M. George Washington Stevens, a lu les chiffres de cette réduction, lors d'une séance de cette commission, et il a, en outre, affirmé que, s'il avait compris dans son calcul, les polices d'assurance émises sur les coques de navires, le montant de la réduction se fût élevé à \$1,500,000 par année sur les marchandises et sur les navires qui sont entrés dans le port de Montréal et qui en sont sortis.

L'honorable M. FERGUSON: Je n'avais pas l'intention de prendre la parole sur la présente question. Je veux simplement faire remarquer que la mémoire du très honorable leader de la Chambre est comme la mienne. C'est-à-dire qu'elle n'est pas maintenant aussi bonne qu'elle l'était autrefois. Je suis arrivé à la conclusion, après avoir entendu l'une de ses assertions que le contrat passé avec la compagnie du nouveau "Transcontinental" canadien contenait des stipulations en vertu desquelles cette compagnie perdrait son droit de propriété sur la section des prairies de son chemin si elle n'exploitait pas la section Est du même chemin, après sa construction par le Gouvernement. En entendant cette assertion de mon honorable ami, je savais qu'il se trompait grandement; je savais que ni ce contrat passé en 1903, ni celui de 1904 ne contiennent aucunement cette stipulation; mais j'ai voulu me rassurer davantage et rafraîchir ma mémoire en consultant le statut, et ce dernier m'a donné raison. J'ai aussi relu la discussion qui a eu lieu sur ce point, et j'ai pu constater de nouveau le fait que, tant au Sénat que dans la Chambre des communes, la plus forte objection soulevée par la gauche, c'est que les deux contrats auxquels je